Rapport financier 2023 - AG 8 juin 2024

I. LE COMPTE DE RÉSULTATS

Le compte de résultats est le bilan des produits et des charges, qui permet de donner une mesure des dépenses et des recettes liées à l'activité de l'association, l'écart entre les dépenses et les recettes se traduisant par la notion de résultat.

Pour l'année 2023, le résultat est **excédentaire** de 48 754 € (pour rappel le résultat 2022 était déficitaire de plus de 56 000€)

A. LES PRODUITS.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 929 402€ pour l'exercice 2023. (Ils étaient d'un montant de 754 804€ en 2022), soit une hausse d'environ 23%.

Les produits proviennent :

- De vente de prestations de services d'un montant de 478 901€ soit 51,52%, (dont adhésions Acepp à hauteur de 38 755 euros)
- « Parrainages » = formation chantier d'insertion ACI à hauteur de 35 145 euros
- Des subventions d'exploitation d'un montant de 395 224€ soit 42,52%.

La vente de services représente donc cette année encore la principale source de revenus de l'ACCEPRIF. Il s'agit des services fournis par :

- Le relais gestion paie et comptabilité;
- La formation continue, dont les tarifs ont été relevés, tout en restant sous la barre de remboursement d'Uniformation aux crèches. En outre, 2023 a été une année exceptionnelle sur la formation continue, due à la réalisation de toutes les formations hors CAP AEPE et à 5 dates complémentaires sur la formation à la nouvelle classification ELISFA;
- La prise en charge des coûts pédagogiques de la formation par notre OPCO Uniformation et la CPNEF pour le chantier d'insertion ;
- L'analyse des pratiques professionnelles, en direction des professionnelles du réseau et de la branche ;
- Les prestations extérieures assurées par des salariés permanents en direction de professionnel.les sollicitées par la CAF du 95 (accueillant.es Laep, coordinatrices petite enfance).

B- LES CHARGES.

Les charges s'élèvent à 868 620€ pour l'année 2023 contre 807 941€ en 2022, soit une hausse de 7%. Cette augmentation sensible s'explique notamment par :

- L'augmentation des charges externes de 21 538 euros ;
- L'augmentation des charges de personnel de 44 205 euros brut et 30 144 euros charges patronales comprises
- La décision de faire une provision pour les retraites qui n'avaient pas été provisionnées jusque-là à hauteur de 18 051 euros

II. LE BILAN.

Le bilan présente la synthèse de la situation patrimoniale de l'association : ce qu'elle possède et comment elle le finance. C'est un indicateur de la santé financière de l'association :

A l'issue de l'exercice 2023, l'ACEPPRIF affiche donc une bonne santé financière.

A. Les fonds propres

Les fonds propres sont des ressources qui reposent sur le cumul des résultats des années antérieures.

Les fonds propres ont **augmenté** en passant d'une situation nette de 20 763 euros à fin 2022 à une situation nette de 69 517 fin 2023 due au résultat excédentaire de l'exercice.

B. La trésorerie nette

Ce sont les disponibilités en banque auxquelles on retire les dettes à court terme. Soit 86 036-26 652-88 680. La trésorerie nette est donc d'un montant de -29 296 €. Elle était d'un montant de -64 067 euros en 2022.

III. En conclusion

Le résultat est **excédentaire** en 2023. Cette année a en effet été consacrée à rééquilibrer les charges et les recettes et à stabiliser la trésorerie, par les efforts conséquents et constants des salarié.es :

- Récupération des créances sur des impayés depuis 2019 (plus de 88 000 euros) ;
- Baisse de certaines charges : arrêt des tickets restaurants, renégociation des abonnements téléphonie, internet, etc. ;
- Recherche de recettes supplémentaires (augmentation des tarifs des formations et des bulletins de paie pour les bureaux de crèches);
- Renégociation de la sous-traitance référence régionale à la hausse ;
- **Nouveau conventionnement avec la CAF 93** pour l'accompagnement des crèches adhérentes.

Il faut malgré tout garder à l'esprit que cette situation positive a été **exceptionnelle** à plusieurs égards :

- Le montant des charges est resté inférieur à la normale avec une équipe réduite à 8 salarié.es sur 10 ; en 2024 l'équipe sera de 9 sur 10 car le poste d'animation de réseau ne sera pas remplacé ;
- Les revenus en lien avec la formation ont été **inhabituellement** élevés et la situation **ne se réitèrera pas** en 2024.

Par ailleurs, **la prudence** reste de mise face à **l'augmentation prévisible** des charges salariales en lien avec **l'évolution de la classification** pour les salarié·es de l'association mais aussi avec **l'embauche supplémentaire** pour le relais gestion à partir de septembre 2024.

En 2024, il s'agira donc de rester **vigilants**, **minutieux et inventifs** comme l'équipe salariée de l'ACCEPRIF a su le faire en 2023. 2024 devra, avec des moyens matériels et humains qui restent **réduits**, **consolider** ces bons résultats, augmenter petit à petit **la trésorerie nette** qui aujourd'hui **ne couvre pas du tout un mois de charges** et développer des projets ambitieux.